

n°107

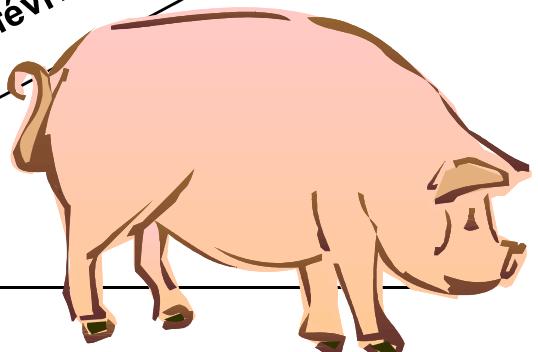
ASVPP 8 rue Pierre Pierron 54120 THIAVILLE sur MEURTHE

LE BLABLA

bulletin de liaison de l' ASVPP

imprimerie spéciale ASVPP

février 2008



« Prédateur de l'économie ».

Prédateur de l'économie C'est en ces termes qu'un vieillard bougon présidant aux destinées du Conseil Général et du Sénat qualifie tous ceux qui le gênent aux entournures avec leurs petits cuicuis et leurs grosses marguerites. Alors prédatons joyeusement pour saluer le retour du Blabla dans les boîtes aux lettres. Retour qui va se solder espérons le par une périodicité à peu près retrouvée.

Avant tout on vous doit quelques explications pour notre absence pendant plus de deux ans.

Pourquoi ?

Ni maladie débilitante, ni prison, ni départ à l'étranger avec la caisse. Mais tout bêtement une certaine lassitude se cumulant avec le temps grignoté par de multiples choses. A l'avenir, ça devrait aller mieux. Pour vous consoler, même si vous n'avez rien su, les activités de l'ASVPP n'ont pas arrêté pour autant, avec de nouveaux dossiers et le suivi des anciens. En ce moment même on a en route

- plusieurs plaintes au pénal,
- 4 requêtes en annulation devant la Tribunal Administratif,

- une autre devant la Cour Administrative d'Appel,
- et enfin une dernière au Conseil d'Etat.
- On participe à 8 commissions administratives variéeset j'en oublie peut être.

Cette activité fébrile fait aussi partie de ce qui mange du temps qui devrait être dévolu au Blabla ; on ne communique plus sur ce qu'on fait parce qu'on fait trop, on se coupe de la base, des membres et on se pénalise ainsi par un effet pervers digne du camarade Illich.

Dans ce Numéro

INTROIT	1
ACTIVITÉS	2
TOUT VA BIEN	5
UN RANDONNEUR INVENTE LE CHAUFFE EAU SOLAIRE	7
PHYSIQUE AMUSANTE	8
BILLET D'HUMEUR	8
LA DCE	10
INFO SUR « LE MONDE SELON MONSANTO »	11
UNE VISITE PRÉVUE À FRIBOURG	11
COMPTE RENDU DERNIÈRE AG	12
RÉPONSE DES « PRÉDATEURS DE L'ÉCONOMIE »	13



Ceci est particulièrement sensible quand on suit les adhésions en continual rétrécissement depuis deux ans et j'en profite assez honteusement pour vous appeler à réadhérer sans attendre si vous ne l'avez pas fait depuis un moment. Les tarifs sont inchangés. Avec le coût de la vie qui augmente ce ne sera bientôt plus une adhésion mais un pourboire. Mais on n'est pas exigeants, ça suffit les finances sont saines.

De quoi sera fait ce retour ? Surprise, même pour moi. Pour relancer la machine, on a demandé une contribution à chaque personne présente au cours du dernier conseil d'administration de l'ASVPP. Contribution totalement libre. Vous parlez de ce que vous voulez en essayant de ne pas être verbeux, docte et emmerdant.

Quant à bibi, je vais avoir une tâche difficile consistant à remettre tout à jour dans les différents dossiers, en résumant au maximum, tout en précisant ce qui semble important ou bien goûteux. Synthétiser en privilégiant le détail qui mouche. Y a du pain sur la planche !

Et c'est parti pour vous narrer deux ans d'activité en trois mots

BLANCHIDUC

Ou plutôt blanchisseurs, car le blanchiduc c'est fini, enterré pour de bon, au figuré. Les blanchisseurs ont été régularisés au niveau de performance atteint, donc avec dérogation à l'arrêté national de 1998 sur les installations classées, impossible à respecter sans mettre en péril économique les entreprises. Economie contre écologie, on sait depuis longtemps qui gagne.

On avait, à l'époque de la bagarre contre le blanchiduc, fait annuler l'arrêté d'autorisation de Xonrupt II, un des sept blanchisseurs. Xonrupt II n'a pas aimé et s'est porté devant la Cour d'appel administrative pour faire annuler le jugement du Tribunal Administratif. Demande retoquée. Du coup, ils ont amené le tout devant le Conseil d'Etat. On en est là avec Vosges-Ecologie. Pendant ce temps, l'usine a continué avec un arrêté provisoire. Et la procédure de régularisation s'est déroulée. Dépôt de dossier. Minimum. Rejet par la DRIRE. Nouveau dépôt. Pas satisfaisant, mais proposé à l'enquête publique. Consultation par les associations. En fait dossier ressemblant fortement au dossier d'il y a 6 ans. Avis favorable du commissaire-enquêteur. Ben oui quoi, l'usine est là et marche, on va pas la fermer. On attend le nouvel arrêté d'autorisation en espérant que les conditions seront sévères.

Autres péripéties, les stations d'épuration du Costet Beillard et du Noir Ruxel ont fait l'objet de mises en demeure de respecter leurs arrêtés. En outre, celle du Noir Ruxel traînant un peu trop les pieds a eu droit à une procédure de consignation, ce qui signifie que le trésorier payeur général des Vosges va la taxer du montant des travaux nécessaires à réaliser pour respecter son arrêté d'autorisation. Les sommes prélevées lui seront remboursées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

***Conclusion provisoire :
petit à petit, ça s'améliore, mais il faut une
pression constante.***

SAGRAM

L'arrêté d'autorisation d'extraction d'alluvions à Thaon-les-Vosges est devant le Juge de la Cour d'appel administrative depuis maintenant deux ans. Il y a eu la partie de ping-pong de coutume. Je présente un mémoire. Il est contesté. Je conteste la défense qui rétorque. Attaque. Défense....etc....

Là dessus se greffe une histoire de ressource en eau insuffisante pour la ville de Thaon à cause de l'ouverture de cette carrière. En principe, vous en verrez quelques détails ailleurs dans ce numéro.

SOFFIBOIS

Je ne pense pas que le Blabla absent des boîtes aux lettres depuis deux mois avait évoqué ce dossier. En quelques mots, il s'agit de deux projets de centrales thermiques à bois à Eloyes et Arches, de 200 000 tonnes chacun. Principe : on brûle du bois pour chauffer une cocotte minute qui fait de la vapeur laquelle fait tourner une turbine qui produit de l'électricité. Inconvénient majeur, la chaleur n'est pas utilisée, elle chauffe les pattes aux oiseaux ! le rendement est dégueulasse, de l'ordre de 30% au mieux à cause de la deuxième loi de la thermodynamique que je ne m'évertuerai pas à expliquer. L'utilisation de la chaleur, en plus, comme énergie primaire pour chauffer des locaux par exemple aurait pu permettre d'espérer un rendement global de 90%. Ce qu'on appelle la cogénération. Ce n'est pas le cas. Cela représente un gâchis inacceptable, d'autant plus que cela bouffait toute la ressource vosgienne en bois inexploité et une grande partie de la ressource lorraine. D'autres arguments allaient aussi à l'encontre de ce projet. Passons

Ils résultait d'un arrêté national en application d'une directive européenne sur les énergies renouvelables. Il y avait eu un appel d'offres au niveau national avec un cahier des charges à respecter. Des projets avaient été retenus, dont les deux là par le ministre de l'Industrie qui avait signé un arrêté autorisant ces deux centrales à s'installer sous réserve de respecter l'ensemble des procédures en matière d'installations classées.

Après deux années de lutte exemplaire et acharnée par une association locale avec manifs, réunions, interventions à tous les niveaux, pétitions, appels... le Préfet a fini par signer des arrêtés rejetant les demandes. Pour une fois l'opposition était franche et totale, tout le monde s'y était mis, les associations, les politiques, les industriels de la filière bois, les autres aussi. Le vieillard bougon qui soutenait le projet chiraquien (hé oui, on ne vous a pas tout dit) avait fini par constater que même au sein de ses troupes il y avait une réticence certaine.

Entre temps l'ASVPP avait attaqué devant le Tribunal



Administratif les deux arrêtés ministériels ou plutôt le refus implicite de l'administration de les annuler bien qu'on lui ait démontré qu'elle avait été trompée par des propos et affirmations mensongers tenus dans la réponse à l'appel d'offre par le pétitionnaire.

Cette contestation pourrait prendre une importance majeure dans la mesure où Soffibois vient d'attaquer en annulation les arrêtés négatifs du Préfet. Si nos requêtes contre les arrêtés ministériels, source de toute cette affaire, sont jugées et annulées avant celles de Soffibois, ce qui serait logique compte tenu de l'avance de plusieurs mois (presqu'un an) qu'on a pris, les requêtes de Soffibois vont se trouver démunies (dénuées ?) de fondement, les demandes de création de centrales n'ayant plus d'assise.

Et reconnaisez que ne pas avoir de fondement, c'est bien emmerdant, littéralement !

Soffibois attaque le Préfet pour tenter de se faire verser un dédommagement digne des gains records du Loto. Il n'est pas impossible qu'on intervienne pour s'associer à la défense présentée par la Préfecture. Une fois n'est pas coutume.

GEOPARC

A l'entrée de la cité déodatiennne, a été construit un centre de loisirs mécaniques dédié à la bagnole et tous ses avatars sous prétexte de sécurité routière. On y trouve donc un anneau réfrigéré ayant déjà servi au trophée Andros, une piste asphalte pour les amateurs de vitesse (formule3, Porsche, motos), des pistes tout terrain pour 4X4 et quads avec traversée de ruisseau, voire de la Meurthe, des possibilités de karting et de jet-ski sur les étangs. Pour plus de renseignements, allez voir le site, c'est très édifiant.

Tout ceci, bien sûr, fait du bruit au quotidien. Moteurs ronflants, dérapages plus ou moins contrôlés, crissement de pneus. En plus, il y a les évènements exceptionnels genre Trophée Andros, rassemblement de motards, mongolfiades avec baptêmes de l'air en hélicoptère, concerts de rock.....

Ça fait du bruit et malheureusement il y a des voisins. Pas mal de voisins. Proches, ou éloignés car ça s'entend de loin. Les massifs autour répercutent les sons, les plans d'eau les renvoient.

Du point de vue administratif, de nombreuses irrégularités sont constatées. Il n'y a eu aucune enquête d'ouverture de site, l'homologation des pistes est attaquée devant le Tribunal Administratif car la tranquillité publique n'est pas respectée, les mesures prises pour remédier au bruit sont ridicules. Il a été construit un merlon antibruit à certains endroits. Il n'est pas assez haut, les maisons le surplombent.

Les autorisations de travaux ne sont pas respectées, les travaux ayant lieu à des endroits différents de ce qui a été accordé. La majeure partie du site est en zone d'expansion de crues et est allégerement bétonnée et bitumée. La Meurthe ayant tendance à déborder presque chaque année, son lit mineur est enroché, comblé, rectifié, des levées de terre sont effectuées pour empêcher les inondations, tout ça bien sûr au mépris du SDAGE (schéma

directeur d'aménagement et de gestion de l'eau) et de la loi sur l'eau.

La mairie de Saint Dié, régulièrement titillée par les riverains à cause du bruit, a pris des arrêtés réglementant le fonctionnement. Arrêtés par ailleurs très permisifs. Ils ne sont pas respectés. La police n'arrive pas à les faire appliquer. Vient-elle dresser contravention, ça n'arrête pas pour autant les bolides qui continuent à tourner comme si de rien n'était.

On est donc au Tribunal Administratif. On est aussi devant le Procureur. On intervient régulièrement auprès de la Préfecture. Et pour le moment, rien ne bouge, mais on ne désespère pas.

BIONVILLE

Un projet de captage et embouteillage dans la nappe des grès, semble-t-il, est en route. On ne sait pas grand-chose de précis, mais les forages de reconnaissance sont réalisés. Le dossier paraît pour le moment assez délirant. Avec captage en rive droite de la Plaine, à l'aval de Bionville-Allarmont et usine d'embouteillage en un lieu pas encore trouvé à plusieurs kilomètres de là, ce qui implique : conduites, traitement de l'eau, mais alors ce n'est plus une eau de source, incompatibilité avec la voie verte et la mise en valeur touristique du site de la Chapelotte et de la vallée de la Plaine préservée de l'industrialisation. Les promoteurs parlent régulièrement d'une ouverture sous 6 mois. Ça fait déjà deux ans qu'ils le disent. Dans ce genre de dossier les procédures à suivre sont nombreuses et demandent du temps, et croire que cela va se faire illico presto, est un autre aspect délirant de cette affaire.

NSG

Régulièrement l'usine est confrontée à un problème de rejets d'arsenic dans la Moselle supérieurs à la norme. Les raisons sont inconnues et les recherches se poursuivent. En attendant la Moselle accuse le coup. Les résultats d'hydrobiologie de 2006 sont très inquiétants et montrent à nouveau que la dégradation de la qualité de l'eau se poursuit et s'accentue d'année en année. Au démarrage de l'usine, l'indice biologique global tournait autour de 14/20, ce qui n'était pas extraordinaire. Les dernières données sont de 7/20 après le barrage de Chavelot.

AZERAILLES

Du nouveau dans notre panoplie juridique. Cette fois on a été alerté à propos du remembrement de cette commune dans le cadre de la mise à deux fois deux voies du dernier tronçon Saint Clément Baccarat de la nationale 59bis. le problème majeur est lié à l'érosion. Dans cet endroit du bout du plateau lorrain, les terrains ne sont pas strictement plats, le paysage est légèrement vallonné et quand les sols sont travaillés dans le sens de la pente en monoculture intensive, on



peut observer déjà des coulées de terre en bas des terrains, des ravines et des surfaces de sable où plus rien ne pousse. Dans le cas présent, le remembrement a été fait de telle sorte qu'il va favoriser l'exploitation dans le sens de la pente et non perpendiculairement. En plus le démembrement va entraîner la suppression des haies, bosquets, arbrestoutes choses capables de freiner les coulées.

Conséquence de cette érosion : perte de fertilité et de production bien sûr, mais aussi ensablement des rus, ruisseaux et à terme de la Meurthe et lessivage des traitements phytosanitaires qui vont polluer la rivière qui est en zone Natura 2000 et qui fait l'objet d'un entretien et d'une réhabilitation à l'amont immédiat (Baccarat) .

TRAP DID

Un beau jour, un habitant de Saint Etienne les Remiremont constate des dépôts noirs sur ses fruitiers. Il pense aussitôt à la centrale d'enrobés qui n'est pas bien loin et qui envoie dans l'air des fumées au bon goût de bitume et de goudron. Il fait réaliser à ses frais des analyses qui révèlent la présence d'un certain nombre d'HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques). On ne va pas rentrer dans les détails de la chimie et dresser la liste des substances présentes. Il faut simplement savoir que certains de ces HAP sont cancérogènes avérés chez l'homme, d'autres sont suspects, d'autres louches et quand on n'est pas sûr de leurs propriétés cancérogènes, on sait qu'ils sont tous plus ou moins toxiques.

Les HAP dosés sur les feuilles de fruitiers sont à des niveaux tels que si les mêmes valeurs étaient trouvées sur des denrées alimentaires, on les retirerait de la vente. C'est donc du sérieux, même si en première évaluation le risque paraît très faible.

A la suite de cet épisode et après divers rebondissements, la mairie accepte de faire réaliser et de financer une étude de retombées en différents points au cours d'une période d'arrêt de l'usine de quelques mois puis de son redémarrage. La DRIRE pour sa part s'intéresse plus particulièrement aux teneurs en HAP dans le panache de fumée de l'usine.

Les différents résultats tombent : après remise en route, il y a augmentation des retombées d'HAP dans les différents lieux. Il y a aussi présence d'HAP dans les fumées. Mais il y a un hic, quelques discordances existent entre la nature des HAP retrouvés dans la fumée et celle des HAP retrouvés dans les placettes de caractérisation des retombées. Sans doute une conséquence du fait que le prélèvement dans les fumées est ponctuel alors que l'analyse des retombées est intégrée puisqu'elle reflète la composition des précipitations pluvieuses pendant un mois.

Sans entrer dans une problématique de thèse de doctorat de troisième cycle, on peut dire que des HAP se promènent dans l'atmosphère de la région

de Saint Etienne les Remiremont et c'est pas rassurant.

Une enquête est confiée à l'antenne locale de l'INVS (institut national de veille sanitaire). Conclusion de l'INVS : il n'y a pas de surnombre statistiquement significatif de leucémies et de maladies de Hodgkin, mais ces types de cancers n'ont jamais été associés aux HAP.

Conclusion de l'ASVPP :

Les autorités sanitaires ont été alertées par un type de cancer et n'ont pas cherché ailleurs. Elles n'étaient pas missionnées pour ça. Il faut faire le même travail avec d'autres types de cancers connus comme pouvant résulter d'une exposition aux HAP, genre cancer des voies respiratoires.

SLALOM LA BRESSE

Les promoteurs de la neige ont décidé d'agrandir leur domaine en réalisant des travaux conséquents dont, dans un premier temps, la réfection de la canalisation souterraine de la Moselotte. L'ASVPP et Vosges-Ecologie ont à cette occasion manifesté le souhait de profiter des circonstances pour remettre à ciel ouvert une partie du cours de la Moselotte plutôt que de la retuber, même s'il y a « modernisation » par l'installation d'une longue échelle à poissons. Nous estimons, tout comme les spécialistes de l'Agence de l'Eau et du CSP (Conseil Supérieur de la Pêche) que les poissons ne vont pas remonter dans le noir de la canalisation même si elle est aménagée. Le dossier est devant le Tribunal Administratif qui au cours de l'audience du 26/02/2008 a rejeté nos demandes.

Installations classées en général

Dans le train de réformes de la monarchie sarkozyenne de droit religieux, figure une petite réforme des installations classées passée inaperçue. Entre le régime des installations soumises à autorisation avec une procédure réglementaire lourde : étude d'impact, étude de danger, volet sanitaire, compensations, enquête publique et le régime de celles soumises à déclaration (comme son nom l'indique, il suffit de déclarer, « je vais faire telle chose » et l'affaire est dans le sac), il est question de créer un troisième régime entre les deux existants. Le régime l'autorisation est trop lourd pour le pauvre petit industriel, aussi pour certaines installations qui auraient été soumises à autorisation dans le système actuel, il suffira qu'elles fassent une sorte de déclaration un peu détaillée. Il n'y aura pas d'étude d'impact à fournir et pas d'enquête publique. On sent tout de suite que ça va pas plaire aux prédateurs de l'économie.

Ce sera tout pour ce coup-ci, on reviendra sur d'autres dossier en cours la prochaine fois



Tout va bien

Des nouvelles en vrac qui vous ont peut être échappé. Forcément partiales. Forcément incomplètes car il nous en échappe aussi. Mais vérifiées, autant que faire se peut, recoupées, et souvent complétées.

Tout va bien

Selon le New Scientist, l'Australie a mis au point un vaccin contre les rôts et les pets de mouton, accusés avec les autres animaux de la ferme de contribuer à 20% des émissions de méthane mondiales et à l'effet de serre en résultant. Le vaccin a permis de diminuer de 8% les émissions indolées. Il s'attaque aux bactéries intestinales dégradant les végétaux. Mais, si ce qui concourt à la digestion naturelle des animaux est freiné, ça va avoir des tas de conséquences, ils ne vont plus se développer, ils vont rejeter sous forme de soûde ce qu'ils transformaient en gaz à effet de serre. Il vaudrait mieux capter ce méthane, qui pour les non spécialistes est du gaz de ville, et le valoriser en appareillant les animaux avec des tuyaux reliés à des compresseurs branchés sur le réseau, les petites sorties feraient aussi des petites rentrées pour le monde paysan. On pourra d'autant plus rouler en bagnole, se déplacer en avion et fabriquer des conneries inutiles dans des usines inutiles puisqu'on aura un plus de marge de manœuvre.

Tout va bien

La grenouille
Quoi de plus banal que la grenouille des champs ? Et bien, elle est considérée comme en voie de disparition. Tout comme l'hirondelle de fenêtre. Mais rassurez vous, y'a des gens qui ont organisé la collection de cellules dans de gros congélateurs pour pouvoir cloner les espèces disparues un de ces jours

Tout va bien

Les américains de la côte Pacifique viennent de prendre connaissance d'une étude montrant que le lait humain connaît des retardateurs de flamme. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, il n'y a pas de connotation amoureuse dans tout ça. Ce n'est pas pour freiner les ardeurs du mâle yankee. Donc, en plus des pesticides et des dioxines, on a trouvé des teneurs élevées en éthers diphenyliques polybromés (PBDE) qui sont utilisés pour ignifuger les tissus et les meubles. Rien de surprenant. Le WWF avait déjà montré la présence de ces produits dans 100% des parlementaires européens testés, il y a quelque temps. On ne sait pas grand-chose des effets chez l'homme de ces produits persistants et bioaccumulables. Ils sont cependant neurotoxiques et perturbent le fonctionnement thyroïdien chez l'animal et leurs concentrations dans l'être humain augmente, comme dans les poissons des Grands Lacs et les bélousas du Saint Laurent. On les dose et on les trouve. Et il ne s'agit que d'une classe de produits ignifuges, car il en existe d'autres, tout aussi persistants et tout aussi toxiques dont on aura peut être l'occasion de reparler.

Tout va bien

Il n'y a pas que les parlementaires européens pour être contaminés par les produits chimiques. Les ours polaires sont intoxiqués par des PCB et des pesticides. Leur système immunitaire est diminué et le taux de diverses hormones est réduit. Leur comportement change. La course est entamée : Qui viendra à bout des ours ? • Le changement climatique qui réduit la banquise et fait fondre leur habitat ? • Ou la pollution chimique qui nuit à leur développement ?

Tout va bien

La désinfection de l'eau est en général effectuée par le chlore. Compte tenu des réactions de ce dernier avec la matière organique donnant des traces de molécules plus ou moins cancérogènes, on recherche de nouvelles méthodes, comme celles fondées sur l'utilisation d'ozone, de chloramine ou de dioxyde de chlore. L'utilisation de chloramine a conduit à des résultats surprenants. On a trouvé dans l'eau des sous produits qualifiés de plus toxiques jamais trouvés !!

**Tout va bien**

Rassurez vous, il est très improbable que la consommation d'eau potable entraîne des effets sur la santé dus à des perturbateurs endocriniens. Cependant, des chaînes de traitement efficace sont nécessaires pour éviter toute contamination (ozone, charbon actif). Et même si l'eau distribuée ne contient pas au départ de perturbateurs endocriniens, à l'arrivée au robinet, elle peut être contaminée par des substances se détachant des matériaux utilisés dans les installations de traitement ou les canalisations.

Les produits à prendre en considération et dont on entendra parler sont :

- Les œstrogènes naturels et de synthèse
- L'alkyl phénol
- Les éthoxylates d'alkyl phénol et les acides acétiques correspondants

Le bisphénol A et les composés organostanniques.

Source de tout cela :

La commission européenne, réponse à une question écrite.

Les perturbateurs endocriniens, c'est quoi ? Vaste sujet ! En gros, des substances qui prennent la place des hormones et qui en les mimant produisent des réponses physiologiques aberrantes, genre féminisation, stérilité, déclenchement de problèmes métaboliques...

Tout va bien

Un éboulement dans une ancienne mine d'uranium du Katanga a coûté la vie à une dizaine de personnes. Impossible de savoir précisément combien. Cette mine a par le passé produit l'uranium ayant servi à la fabrication des bombes atomiques lancées sur Hiroshima et Nagasaki.

Elle n'est plus utilisée pour la production d'uranium depuis 1956 et a été mise sous surveillance congolaise jusqu'en 1997. La surveillance s'est relâchée et 15000 personnes y recherchent illégalement du cobalt. Les autorités civiles et militaires, la police et les services de sécurité semblent avoir des intérêts dans l'exploitation illégale du site. La possibilité d'un commerce pirate de minerai d'uranium n'est pas à exclure.

Une mission de l'ONU a été empêchée d'accéder au site. Elle souhaitait évaluer le risque d'irradiation auquel sont soumis les mineurs ainsi que leurs familles qui vivent sur place, qui n'ont aucune conscience des risques et, cela va de soi, aucune protection, alors qu'on y relève des taux de radioactivité 100 fois supérieure à la radioactivité naturelle

Tout va bien

Selon nos amis hollandais, une cinquantaine d'espèces de plantes poussant normalement dans les régions chaudes prospèrent désormais chez eux et se développent. A l'aïse Blaise. Ça fait longtemps que les vieux disaient : «y'a pu de saison, c'est à cause des avions !». Y s'trompaient pas beaucoup les vieux. Les avions ça consomme un quantité ahurissante de pétrole et par conséquent, ça produit du gaz à effet de serre dans les mêmes proportions. Alors, en vérité je vous le dis. Mes Frères, plantez de la vigne, des oliviers, des agrumes, des figuiers en Lorraine et dans quelques années pensez à la canne à sucre et au bananier.

Tout va bien

Selon des analyses réalisées par la Commission européenne en 2002, des pesticides ont été détectés dans 53% des fruits, légumes et céréales et 9% des produits étaient au dessus de la norme admissible du point de vue toxicologique.

Aucune amélioration n'apparaît entre 1996 et 2002. Bien au contraire. Ça empire. On trouve de plus en plus de produits contaminés avec des taux de plus en plus élevés par de plus en plus de sortes de pesticides. Et on ne trouve pas qu'un seul pesticide par produits, mais un savant cocktail d'herbicides, de fongicides, d'insecticides. Il a été mis en évidence 99 molécules différentes sur 200 recherchées.

En France, les dépassements portaient sur le céleri, la fraise, le raisin, la pêche, le poivron, le thé vert. Vous savez ce qui vous reste à faire : Cultivez vous-même vos produits !!

Tout va bien

La France est classée au 4^{ème} rang mondial pour les espèces menacées et au 9^{ème} rang pour les plantes ; Pas étonnant car elle est la lanterne rouge de l'Europe pour la transcription et l'application des directives communautaires environnementales et elle ne respecte pas les arrêts de la Cour de Justice européenne qui l'a condamnée au titre de la biodiversité.



Tout va bien

Il a été exploité 186 mines d'uranium en France entre la 2^e guerre mondiale et 2001, année de fermeture du dernier site.

25 départements sont concernés. L'inventaire détaillé est fourni sur le site www.irsn.org. Les pouvoirs publics commencent à s'inquiéter de leur connaissance en terme de pollution radioactive du milieu avant qu'on ne les ait oubliées.

Il était temps

1974, un randonneur invente le chauffe-eau solaire ... !

C'était une année extraordinaire. Nous étions en 1974, la majorité passait de 21 à 18 ans. Ainsi Edith venait tout juste d'être majeure pouvant ainsi nous accompagner.

Malgré tous ces bouleversements, nous avions décidé avec quelques amis, projet fou, de descendre le Doubs. Cette décision fut prise un peu hâtivement, nous pouvons l'avouer maintenant (il y a prescription), plusieurs soirées avaient d'ailleurs été nécessaires, pour mettre l'expédition au point.

Partis du Lac de St Point, cela faisait plusieurs jours que nous marchions et nous avions pénétré, passé le « Saut du Doubs » et le belvédère de Châtelard, dans les gorges creusées par la rivière, faisant frontière entre la France et la Suisse. L'inconnu était devant nous, la seule sortie possible de ce canyon avait pour nom : « les Échelles de la Mort ».

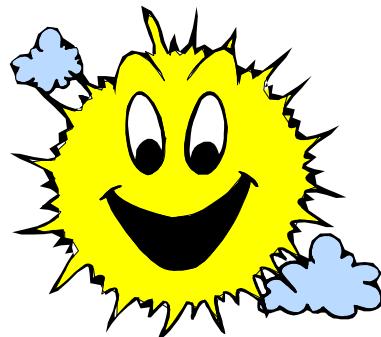
Nous ne savions pas alors, qu'une découverte d'importance, véritable révélation pour l'un d'entre-nous et objet d'admiration pour les autres, allait se produire dans ce désert humain. Au premier chef ceci n'est pas nouveau, les déserts sont propices à la méditation, il y a des précédents dans l'histoire humaine, et pas des moindres.

Notre gîte d'un soir, était une modeste cabane de pêcheur située sur la rive gauche du Doubs, preuve que d'autres humains en quête de nourriture y séjournent parfois. La nuit fut abrégée par un orage qui nous parut d'autant plus violent que le roulement était répercute par les parois du canyon. Le tonnerre précède souvent, tel le roulement de tambour, l'annonce d'un message des dieux; encore faut-il avoir des oreilles pour l'entendre.

Le matin il faisait beau ; très beau. Michel, dit brusquement, ne s'adressant à personne en particulier : « Il faut que je me rase ! ? ». La décision était sans appel.

Tout va bien

Un poisson à tête de serpent a été pêché en Grande Bretagne. Cette bestiole vit habituellement en Asie du Sud Est (Thaïlande-Viet Nam). Il provient sans doute d'un aquarium, l'heureux possesseur de la bête s'en étant débarrassé. Il peut atteindre un mètre et 20kg. Le poisson, pas l'aquariophile. Le fait qu'il survive en eau froide et s'alimente normalement est signe d'une adaptation au milieu, un rien inquiétante. En effet, c'est un carnivore qui bouffe tout ce qu'il trouve, poissons, petits mammifères et s'attaque même à l'homme. Pêcheurs attention il va falloir des cuissardes de sécurité, des gants de fer et un protège-coucognettes.



L'eau ne manquait pas, avec un débit de quelque 60m³/seconde en étiage, mais la température de celle-ci avoisinait les 17°C, et Michel aimait bien son confort. Rien pour faire un feu, pas de bois, et pas de récipient si l'on excepte une sorte d'écuelle de plastique traînant dans un coin de la baraque. Des sacs poubelles se trouvaient également là, laissés sans doute par des pêcheurs, en cas de besoin.

Brutalement Michel {ευρέκα} se leva, on le vit partir et revenir avec la cuvette ainsi qu'un sac poubelle. Nous ne pipâmes pas. On craignait un problème grave, dans ces gorges surchauffées...

Il lava rapidement le récipient dans le Doubs puis il en tapissa le fond et les bords intérieurs avec un morceau de plastique noir, remplit l'écuelle au 2/3, environ 1 litre; sur le dessus il disposa un morceau de plastique transparent trouvé là également, et posa le tout sur le sol. *Aléa jacta est !*

Il s'assit, torse nu, à côté de son engin, l'air satisfait. Environ 20 minutes plus tard il se rasait à l'eau chaude ! Il venait ainsi de créer un chauffe-eau solaire avec capteur solaire à effet de serre.

Ce fut une année extraordinaire

Et maintenant au travail ! Cf page suivante....



La Physique amusante, petits travaux pratiques :



$$Q = m \cdot c \cdot \Delta t \cdot \gamma \quad (\text{pour l'eau } \gamma = 0,998 \text{ à } 20^\circ\text{C})$$

Q est la quantité de chaleur

m = 1kg (car 1 litre d'eau pèse 1kg)

c = 4,187 kJ/kg (chaleur massique) et 1 kJ = 0,2388 kcal/kg = 0,277 W/kg

Température d'eau désirée : 40°C

Δt = variation de température = 40°C - 17°C = 23°C

Q = 1kg X 4,187 kJ/kg X 23°C = 96,3 kJ soit = 26,7 Watts

Rayonnement solaire environ 1000 W/m² (été, ciel dégagé, au zénith.)

Pw récupérée avec le capteur de D=0,30m 0,15m X 0,15m X π X 1000 w = 70,7 watts

Temps de chauffe : (26,7 w/70,7 w) * 60mn = 23 minutes. CQFD

Vu la température de l'eau à atteindre et la température de l'air ambiante, on peut ignorer les pertes par rayonnement...

Jean Luc Staub

BILLET D'HUMEUR SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE, ET SUR LE RECHAUFFEMENT.

Les scientifiques sont formels, et les observateurs aussi, le taux de gaz à effet de serre augmente de façon inquiétante dans l'atmosphère terrestre.

La glace des pôles fond à toute allure, les glaciers reculent, les stations de sport d'hiver manquent de neige, les tempêtes tropicales se transforment en cyclones, j'en passe et des meilleures.

Les grands de ce monde se réunissent alors à KYOTO, et Al GORE fait son film

C'est un sujet de prédilection pour les médias, pour les politiciens de tous bords. Les spécialistes du climat s'expriment et jouent aux prophètes. On entend tout et son contraire, le meilleur et le pire, ce que la presse s'autorise à dire et ce qu'elle s'interdit.

En grappillant sur internet, j'ai réuni moi aussi quelques
peu la merde dans le débat déjà bien surréaliste
tique

LES ANIMAUX POLLUENT

Certains affirment sans rire que :

Les termitières produisent beaucoup de gaz et il
faudrait en détruire une par ci une par là, (comme
si le phénomène était nouveau.)

Les vaches pètent, et dégagent du méthane ; il
faut leur donner à manger de aliments industriels
qui ne génèrent plus de flatulences et leur inter-
dire de brouter de l'herbe. (Écobilan ?)

On commence quand même parfois à parler de la
méthanisation des déchets en vue de produire du
chauffage et de l'électricité.

infos inédites afin de foutre un
sur le réchauffement clima-

LES MILITAIRES POLLUENT MINE DE RIEN

Pour ne parler que de l'armée française : En
2004, les cessions du SEA représentaient environ 1%
de la consommation nationale en carburants et com-
bustibles. En revanche, dans le seul domaine du car-
burateur, les armées, avec 528 000 m³, "pesaient "

environ 8 % de la consommation française.
SEA avec environ 461 700 m³ (dont 430 500 m³ de
carburateur), contre 90 800 m³ pour l'armée de
terre (tous produits), 68 200 m³ pour la marine et 35
000 m³ pour la gendarmerie.
Et encore on n'est pas en guerre, il faut imagi-
ner les bombardiers B52, les bombes, les chars qui
polluent plus encore que des formules1



LES AVIONS POLLUENT ENORMEMENT

On ne parle jamais de la pollution générée par les avions. Même Al GORE dans son film n'en parle jamais, des avions. Et pourtant ...

Selon l'agence Science-Presse en mars 2006 et selon l'IFEN (institut français de l'environnement), si l'on considère le trafic aérien mondial, un passager en avion émet 40% en plus de CO₂ qu'un passager en voiture en France. Et encore considère-t-on une moyenne de 1.8 passagers par voiture.

Un calcul complexe basé sur la pollution occasionnée par la production des véhicules automobiles par rapport à leur durée de vie permet de réduire l'écart. Mais l'avion continue de polluer 16% de plus par passager-kilomètre.

Pire encore : à des émissions de CO₂, il faut ajouter les émissions d'oxyde d'azote qui génèrent de l'ozone, un autre gaz à effet de serre. La vapeur d'eau émise par les avions dans les trainées de condensation contribuerait également à aggraver l'effet de serre.

Enfin ces émissions se font en partie en altitude, dans une partie de l'atmosphère très sensible, ce qui augmente leur impact.

Pour rendre compte de l'ensemble de la pollution et pas seulement du CO₂, l'IPCC (International panel on climate change), l'organe mondial chargé d'évaluer le changement climatique sous l'égide des Nations Unies a proposé une mesure appelée le forçage radiatif.

Selon cette mesure, l'IPCC estime que pour avoir de bonnes estimations de l'impact de l'aviation, il faudrait multiplier par 2.7 ses émissions de CO₂, alors que le coefficient appliqué aux autres activités humaines n'est généralement que de 1.5.

Résultats ? Un vol transatlantique dans de bonnes conditions (bien rempli, dans un avion récent, sans classe affaire), émet une tonne de CO₂ par passager. En multipliant par 2.7, **on s'aperçoit que l'aller-retour Paris New York pollue autant que l'ensemble des activités d'un Français pendant 4 mois**. Les longs courriers polluent plus en un seul vol du fait de la distance parcourue, mais les vols de courte distance polluent plus au kilomètre, car les émissions sont maximales au décollage et à l'atterrissement.

Le bilan mondial de l'aviation face à l'ensemble des sources de pollutions peut sembler raisonnable : 3.5% du forçage radiatif total (13% du forçage du aux seuls transports) ; mais cette part augmente sans cesse et devrait passer à 6% en 2050, d'après le RCPE, un groupe de conseil pour le gouvernement britannique. Car le tourisme international est en pleine expansion

Au fait, une fusée de type ARIANE brûle au décollage et en quelques minutes 150 tonnes de propogol et on parle sans rire du développement du tourisme spatial !

LES AUTOS POLLUENT

Les voitures particulières et les fameux transports en commun et fabriquer des véhicules moins gourmands, développer le ferroutage, rationaliser les échanges, isoler les maisons, fermer l'eau quand on lave la salade, faire du vélo etc... . Mais nous nous égarons un peu et continuons à parler d'automobiles : Une Fiat Panda pourtant 4x4 ne consomme que 6l aux 100 et une Porsche 911S consomme 12l aux 100 ! Une voiture de formule1 consomme 100 litres aux 100km ou 1 litre pour 1 kilomètre si on préfère. Une voiture de rallye en consomme 50litres aux 100 Le rallye DAKAR produit pour chaque édition 3500 tonnes de CO₂ (sources site de l'ASO) Sa consommation aberrante est de 850000litres de jet A1 et d'AVGАЗ 500000 litres de gas-oil 140000 litres de carburant pour les hélicoptères ... vont-ils en plus transporter les voitures par avion vers l'Amérique Latine pour l'édition 2009 ?

Et tout ça POUR RIEN !!!

**ALORS ON S'EN OCCUPE
TOUJOURS DES TERMITIERES
ET DES VACHES QUI
PETENT ?**

Pour finir sur quelques notes d'espoir, et pour que vous refermiez votre BLA BLA pas complètement déprimés : Bertrand PICARD va faire le tour du monde sans escale à bord de l'avion solaire SOLAR IMPULSE en 2011 si tout va bien. (Voir le site [WWW. Solarimpulse.com](http://www.solarimpulse.com)) On parle aussi de remettre des voiles sur les navires de commerce et de transporter le courrier par ballons dirigeables. AHHHH quand même !

Dominique Hantz



La Directive Cadre Européenne : DCE

L'objectif prioritaire de la directive cadre européenne 2015 sur l'eau (dans sa globalité) est de revenir à un bon état ce qui montre bien que ce n'est pas le cas actuellement.

On entend par bon état la combinaison d'un bon état écologique (critères définis) et d'un bon état chimique (critères définis également)

Il est fait une distinction entre les eaux de surface et les eaux souterraines :

-eaux de surfaces : rivières fleuves canaux lacs

Partie de ceux-ci

Eaux de transition (estuaire...)

ou portion d'eaux côtières

-eaux souterraines: une ou plusieurs aquifères (nappes phréatiques)

Il est également décrit différents types de masses d'eau:

- artificielles créées par l'homme (canaux)

- fortement modifiées qui sont des masses d'eau qui ont connu des modifications physiques substantielles pour une activité humaine durable (navigation, hydroélectricité.....)

L'objectif prioritaire pour ces deux types de masse d'eau est un bon potentiel écologique (faire au mieux pour un milieu non naturel) mais l'objectif de qualité chimique est lui maintenu comme pour les masses d'eau naturelles.

DEROGATIONS

2015 étant très proche, il existe des possibilités de dérogation pour les motifs suivants

-FAISABILITE (étude+ appel d'offre + réalisation) plusieurs étapes qui peuvent dépasser 2015

-CONDITIONS NATURELLES le milieu a besoin d'un certain temps après la réalisation des mesures techniques de réparation (autoépuration par exemple)

-COUT DISPROPORTIONNÉS

Info à ne pas manquer !!

le film "Le Monde selon Monsanto" (11 mars à 21h sur ARTE)

ce film c'est de la dynamite,...

didactique, radical, convaincant, bien documenté, bien monté...

Ce film sur la façon dont Monsanto manipule, s'impose, tente de détruire ses opposants, que ce soit sur l'agent orange, sur l'hormone de croissance, sur le Round Up ou sur les OGM... **est à voir ABSOLUMENT.**

Tiré du livre de Marie Monique Robin (cf. détails page suivante)

Il passe sur Arte entre les deux tours des municipales.

Réservez votre soirée, voyez-le avec des amis, utilisez-le en réunion publique.

Trois dates sont à retenir

2015 pour les masses d'eau de surface ou souterraines qui ne présentent pas de problèmes particuliers si ce n'est appliquer la réglementation existante (il y a du boulot quand même mais cela devrait être fait depuis longtemps)

D'un point de vue géographique cela correspond globalement au chevelu vosgien (montagne) avec quelques exceptions (CLEURIE, quelques secteurs de la Meurthe +...)

2021 quand le coût de réalisation est considéré comme disproportionné et donc qu'un échelonnement est nécessaire

(Ex : le Robert petite rivière près de Dompaire entre Epinal et Mirecourt)

2027 dans le cas où aucune mesure technique actuelle ne permet de réaliser les objectifs de la DCE

(Ex: il y en a à la pelle surtout en Meurthe et Moselle et Moselle !!!!!!)

Si globalement l'état chimique des rivières est correct, l'état écologique n'est pas bon pour 62 pour 100 des rivières

En ce qui concerne les masses d'eau souterraines, sur 17 seulement 7 sont en bon état et 10 sont médiocres or c'est l'eau que nous sommes sensés boire et d'autre part l'autoépuration des nappes phréatiques est beaucoup plus lente avec de surcroît des pollutions à venir car les polluants mettent du temps pour traverser les couches géologiques successives

En résumé, l'agence de l'eau a fait un gros travail de diagnostique mais on peut penser que les ambitions sont limitées dans un temps très court ce qui est certainement le reflet de l'état de dégradation avancée de nos masses d'eau

Jean Pierre Gaud



Le monde selon Monsanto

En attendant la diffusion Mardi 11 Mars du reportage, vous pouvez écouter l'émission d'humeur vagabonde à

http://www.tv-radio.com/ondemand/france_inter/HUMEUR/HUMEUR20080224.ram

« Les utopistes ont pu penser qu'avant de mettre des substances génétiquement modifiées sur le marché, la firme qui les produisait devait fournir à l'administration des tests fiables prouvant leur innocuité pour les consommateurs. Lorsque des milliards de dollars sont en jeu pour l'entreprise, en l'occurrence Monsanto, et que les Etats-Unis s'apprêtent à inonder le reste du monde de leurs nouvelles biotechnologies, bien imprudents sont ceux qui posent de dérangeantes questions. »

Marie-Monique Robin a l'art de fouiller là où cela va déranger les maximum de puissants et contrarier de gros intérêts. Cette fille d'agriculteurs avait déjà signé en 2005 un film sur le soja et un autre sur le blé qui lui avaient permis de flairer la piste Monsanto. Après trois années d'enquête sur trois continents, elle nous livre aujourd'hui le fruit terrifiant de son travail. Un livre "Le monde selon Monsanto" qui paraîtra le 6 Mars aux éditions de la Découverte, et un film qui sera diffusé le 11 mars à 21h sur Arte. De quoi donner des sueurs froides à tous, mais surtout, espérons-le, réveiller les consciences de nos dirigeants et la combattivité des consommateurs.

"Le monde selon Monsanto, de la dioxine aux OGM, une multinationale qui nous veut du bien", parution le 6 mars, éd. La Découverte

Diffusion du documentaire sur Arte le 11 mars à 21h sur Arte

L'association Kokopelli milite pour la libération des semences et vend aux particuliers et aux maraîchers des semences illégales.

Car il existe en France un catalogue officiel des semences autorisées à être cultivées.

Dans ce catalogue figurent près de 90 % de semences hybrides c'est-à-dire obtenues en laboratoire par croisement et ces semences hybrides ne sont pas reproductibles. Ce qui signifie que l'agriculteur ne pourra pas à la fin de sa récolte récupérer les graines et les replanter l'année suivante, il est obligé de racheter chaque année des graines aux semenciers. D'où une dépendance accrue des agriculteurs aux semenciers.

J'ai rencontré Raoul Jacquin, qui est agriculteur et membre très actif de l'association Kokopelli, qui voudrait donc voir libérer les semences, cela signifie pouvoir s'affranchir du catalogue officiel et cultiver librement les variétés de légumes, de céréales que l'on veut. Ça signifie aussi sauver la biodiversité ...

L'association a depuis deux ans de gros problèmes avec la justice, elle est poursuivie par la Fédération des industriels de la semence et par l'Etat français pour ces activités de vente de graines illégales de tomates et autre légumes... Elle a été condamnée deux fois déjà à de lourdes amendes."

<http://www.radiofrance.fr/franceinter/em/humeurvagabonde/>



**Une sortie à Fribourg est prévue
le 19 avril 2008**

Réservez votre journée

Nous irons visiter le quartier Vauban

Si vous voulez des infos sur la particularité de ce quartier, rendez-vous sur le site suivant :

<http://pagesperso-orange.fr/archicaro/vauban%20accueil.htm>



Des détails et des infos pratiques sur le site
<http://www.vosges-environnement.org>
très prochainement



COMPTE RENDU DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 17 NOVEMBRE 2007

L'AG se tient à Thiaville ce samedi 17 novembre à 14h 30 sous la Présidence de Christian Vil-laume.

I – Bilan d'activités et bilan moral :

Le Président évoque les dossiers poursuivis, ou mis en route au cours de l'année écoulée. Deux gros dossiers ont accaparé l'attention et le temps de l'association : SOFIBOIS et GEOPARC.

SOFIBOIS : ou deux centrales thermiques au bois à Arches et Pouxeux, sans cogénération – 30 % de rendement, 400 000 tonnes/an de bois nécessaires quand la ressource est de 500 000 t/an en Lorraine. L'ASVPP a assisté à des réunions et manifestations à l'appel d'un collectif d'associations très actif, constitué quand les gens se sont rendu compte de la portée et des dangers du projet ; le projet est tellement fumeux que le CODERST a donné un avis défavorable. Pour l'instant, rien n'est signé, c'est le flou.

Cinq autres projets ont été acceptés en Lorraine. Où ??? L'ASVPP a attaqué au TA l'Arrêté ministériel autorisant ce genre de projets – pas de nouvelles.

GEOPARC : (Saint-Dié), est devenu une zone de non-droit – Anneau glacé, piste asphaltée, travaux en lit mineur de la Meurthe, digues refaites sans autorisation, circulation de 4/4 et de quads, entraînement de formule 3 le dimanche... Les Procès-verbaux dressés sont sans effet, toutes les irrégularités sont signalées : sans effet – L'accès à la Meurthe (domaine Public) est impossible - Les riverains et l'ASVPP portent plainte. Le bruit est insoutenable, les riverains veulent vendre leurs maisons. L'ASVPP a attaqué l'homologation de l'anneau glacé au TA (pas d'autorisation d'ouverture de site) – La mairie de Saint-Dié et l'exploitant de Géoparc ne semblent pas dans les meilleurs termes (convention non respectée).

Les autres dossiers :

Captages de Bionville (54) : pas de procédures en cours mais le projet n'est pas abandonné.

Slalom de la Bresse : les travaux ont commencé pour la route mais pas pour la canalisation de la Moselotte – pas de nouvelles du TA.

NSG : les études sur les causes des dépassements en arsenic dans les rejets en Moselle se poursuivent toujours ; le mystère semble rester entier ! Les prélèvements en Moselle et études en hydrobiologie dans le secteur Golbey-Chavelot ont donné des résultats catastrophiques en 10/2006 (8/20 à l'entrée de Golbey, 5/20 après la step urbaine, 7/20 après le barrage de Chavelot) ; la situation se dégrade au fil des ans. NSG n'est pas seule en cause.

On signale les difficultés économiques de Norske Skog sur le plan mondial : les Echos ont parlé de licenciements à venir à Golbey (140 ?), d'une réduction de production de 200 000 t/an à Golbey, d'un possible rachat de Norske Skog par Stora Enso. On espère que la protection de l'environnement à Golbey n'en souffrira pas...

Le Président signale que les travaux de la ZAM avancent.

Blanchiduc : Doridan fonctionne toujours avec un

A.P. provisoire – a déposé un dossier – lamentable ! – à l'enquête publique ; on attend.

Ce qui est sûr : on n'a pas eu de blanchiduc et la pollution déversée dans la Cleurie a diminué.

RN 66 – contournement du Thillot. Le dossier semble piétiner. Une voie a été goudronnée mais pas de 4 voies – Du côté alsacien, pas question de 4 voies !

Moraine de Noirgueux : pas question de taper dans la moraine de Noirgueux pour disposer de matériaux routiers – M. Flageollet a dit ce qu'il en pense au Conseil Général.

SAGRAM : le dossier est devant la CAA, particulièrement bien suivi par notre avocat. L'accent est mis sur la destruction de la nappe alluviale par le creusement de 3 bassins de 60 ha et par la non-compatibilité avec le Schéma Départemental des Carrières signé en juin 2006 ; un bassin est en cours de creusement. La mairie a un projet touristique totalement irréaliste et cherche où implanter des captages qui lui fourniraient les 3 à 4 000 m³ par jour d'eau potable supplémentaires pour faire face à son urbanisation.

AZERAILLES : le remembrement effectué, avec regroupement vertical de parcelles, entraîne des risques d'érosion et d'ensablement de la Meurthe d'autant que s'ajoute la présence de failles. Dossier au TA.

CHARMES : le dossier d'extension de gravières a retenu l'attention de l'ASVPP – mais on ne peut tout traiter et il existe localement des gens qui peuvent intervenir.

Se profilent des dossiers sur l'implantation d'antennes : les dernières études de l'OMS sur leurs dangers ne sont pas rassurantes.

TRAPDID à Saint-Etienne . Cette station d'enrobés émet des HAP et les résultats d'analyses de Biomonitor et de la DRIRE sont quelque peu inquiétants ; la DDASS suit une enquête auprès de la population ; la DRIRE exige un contrôle annuel des rejets – mais les HAP ne sont pas encore réglementés.



BILAN FINANCIER : Il présente un léger déficit suite aux frais d'avocat engagés en cours d'année. Le solde des comptes fin 2007 reste tout à fait satisfaisant.

La Trésorière soumet aux votes le bilan financier : il est approuvé à l'unanimité.

Le montant des cotisations reste fixé à 15 euros pour l'année à venir.

Il est ensuite procédé au renouvellement du C.A.



Ecologie, environnement, développement durable, tous les sujets ont été abordés lors de l'assemblée générale de l'ASVPP qui a été très suivie.

Sont élus au Conseil d'Administration : Christian Villaume – Damienne Villaume – Jean Wackerman – Gérard Comte – Jean-Michel Sion – Jean-Pierre Gand – Jérôme DELSART – Maurice ROBERT – Andrée Martinez – Suppléants : Marie-France Serrière – Serge Claude.

Le nouveau Bureau est élu : Président : Christian Villaume – Vice-Président : Jean Wackerman – Trésorière : Damienne Villaume – Trésorier adjoint : Gérard Comte – Secrétaire : Andrée Martinez – secrétaire adjoint : Jean-Michel Sion.

Dates des C.A. et A.G. à venir

- 26 janvier 2008 : Pallegney
- 5 avril : Raon-l'Etape
- 15 juin : Thiaville
- 6 septembre : Val et Chatillon
- A.G. : 22 novembre.

Une sortie à Fribourg est programmée le 19 avril 2008. (cf. page 11 pour plus d'infos)

Ecolos, mes frères et sœurs ! « prédateurs de l'économie », serrons-nous les coudes !

Ainsi donc, Monsieur Poncelet a trouvé l'origine de tous nos maux.

Rmistes, Chômeurs, debout ! debout ! Sus aux responsables de vos malheurs ! Sus à ces coupables, aux « pelés, aux galeux d'où viennent tout le mal », aux prédateurs de l'économie, je veux dire les défenseurs de la nature et de l'environnement.

C'est en tout cas ce qu'on peut lire dans l'article intitulé « Christian Poncelet pour un neuvième mandat » -l'Est Républicain du 19 février.-

Citation « Il (Poncelet) évoque déjà le prochain plan quadriennal, l'amélioration du réseau de téléphonie mobile, les combats à venir contre les protecteurs de l'environnement qu'il qualifie de « prédateurs économiques », la priorité donnée aux investissements... »

Honte à nous, amis ! Nous voilà inscrits dans les priorités de la prochaine mandature.

En effet, confessons-le ! Nous sommes de ces sinistres acteurs. A nous, la légion d'horreur et la vindicte publique.

Pourtant, si nous sommes écologistes ou environnementalistes, défenseurs du tétras, de l'Azuré des paluds, amoureux des rivières et de nos paysages, préoccupés du changement climatique, solidaires de nos enfants et petits enfants et des pays du Sud, nous avons été également des observateurs attentifs de

l'économie vosgienne. Nous avons vu périr des industries textiles. Nous avons vu partir des entreprises florissantes à l'étranger. Nous en avons vu d'autres faire de super bénéfices et licencier pour augmenter les revenus des actionnaires et des fonds de pension. Pour caractériser ces investisseurs, nous n'avons lu et entendu nulle part l'épithète « prédateurs de l'économie »

Non, elle nous est réservée, à nous, les bénévoles qui ne cherchons aucun avantage personnel, ne disposant que de notre temps et de notre argent. Boucs émissaires ! voilà ce que nous sommes devenus.

Pourtant, nous ne faisons que demander le respect d'une réglementation votée par les parlementaires.

Contrairement à ce qui se dit partout, une action au Tribunal Administratif, notre seul recours lorsque la loi n'est pas ou mal appliquée, n'interrompt pas les travaux et lorsque, au bout de 18 à 24 mois, l'arrêt est rendu, force est de constater qu'il est inopérant, la réalisation projetée étant terminée ou le Préfet prenant un arrêté de poursuite d'activité.

Une fois, Monsieur Poncelet a été tenu en échec. Son projet concernait l'installation dans les Vosges de deux centrales thermiques au bois destinées à produire de l'électricité.



Oui ! Les écologistes ont effectivement allumé le feu sur ce dossier mais s'il est devenu un brazier, c'est que les industriels vosgiens du bois sont montés au créneau, mettant en évidence les conséquences que l'intolérable pression. De manière plus générale, Monsieur Poncelet est-il décidé à être solidaire des générations futures ? Le climat change, la biodiversité est menacée, nos rivières sont polluées, menaçant à terme les nappes dans lesquelles nous puisons notre eau potable, les déchets vont s'accumulant et aucun traitement d'élimination n'est sans risque. Organisations internationales, chercheurs, intellectuels.. ne cessent de prédire le pire si nous n'agissons pas.

On serait en droit d'attendre du Premier Vosgien qu'il prenne ces questions à bras le corps en instaurant un agenda 21, un plan climat, en préconisant à l'administration départementale une politique de précaution exemplaire, en organisant une concertation éducative avec ses concitoyens...

Non ! ce qui s'annonce, c'est la chasse à l'écolo.

OURS :

Le Blabla est le bulletin de liaison de l'ASVPP. Il est imprimé par les rotatives de l'imprimerie spéciale de l'ASVPP. Son directeur-gérant et qui va en prison si ça merde est Christian Villaume

L'abonnement est gratuit pour cette année, mais aucun don ne sera renvoyé. L'adhésion à l'ASVPP n'est pas abandonnée, le membre basique doit toujours payer au plus vite 15€

Voilà remplies toutes les obligations légales semble-t-il. Non, on oubliait le numéro de dépôt légal qui est le 481

Monsieur Poncelet est, dit-il, en pleine forme et nous lui souhaitons longue vie. Il est soucieux du bien être des Vosgiens et de l'emploi. Nous aussi. Toutefois, si le chômage est le fléau encore à vaincre, d'autres défis tout aussi vitaux sont à relever par les hommes de ce siècle naissant. Monsieur Poncelet peut-il en prendre conscience ?

R.Claudel.

Est républicain le 27/02/08

LE FAIT DU JOUR

Prédateurs



Une poignée de militants écologistes a interpellé Christian Poncelet, hier soir, à Dommartin-lès-Remiremont.

